



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

**Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013**

PROJET D'USINE EOLIENNE SUR LE BANC DE GUERANDE

Le Contexte:

- 1- le débat public**
- 2- Zone propice : mécanisme de décision « vicié »**
- 3- La représentation visuelle**
- 4- Eloigner la zone du projet du Banc de Guérande**

Alain Doré,

Collectif DLM / Prosimar Pornichet

alain.dore@orange.fr / defensedelamer@yahoo.fr



Ne pas mettre la charrue avant les bœufs...



Philippe Deslandes
Président de la CNDP

P. Deslandes :

Considérant cela [se déroulait à l'Assemblée Nationale les discussions sur le projet de loi Grenelle II. Tandis que la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de production de l'électricité pour la période 2009/2020 retenait 6.000 MW d'éolien en mer.] , la CNDP a décidé dans sa séance du 2 juin 2010 "d'appeler l'attention du ministre sur l'intérêt qu'il y aurait d'organiser, une fois les zones propices définies, un débat public portant sur des options générales sur le développement de l'éolien offshore pour chaque façade maritime".

L'idée était que ces débats publics portent sur l'opportunité des projets et sur les objectifs de la PPI, conformément à l'esprit de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public aux processus décisionnels ayant une incidence sur l'environnement. Et qu'après soumission à l'appel d'offres, chaque projet retenu fasse l'objet d'une concertation du public sur ses caractéristiques principales qui le caractérisent ; l'opportunité ayant déjà été débattue.

« Si l'opportunité des projets éoliens en mer est déjà tranchée avant même les débats, comme en matière nucléaire, c'est un peu dommage. »



Un débat déséquilibré....

Le tryptique de tout débat:

Thèse:
E.M.F.

+

Anti-thèse:
???

=

Synthèse:
EMF ?

- + le ministère et l'Etat
- + l'ADEME
- + les lobbies SER et FEE
- + le Conseil Général
- + le Conseil Régional
- + les partis politiques
et leurs élus
- (+ les media)

- Cour des Comptes
- Personnalités et experts
- associations



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensesdelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

**Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013**

2- Zone propice : mécanisme de décision « vicié »



Un choix très orienté...!

Le Choix de la « zone propice »

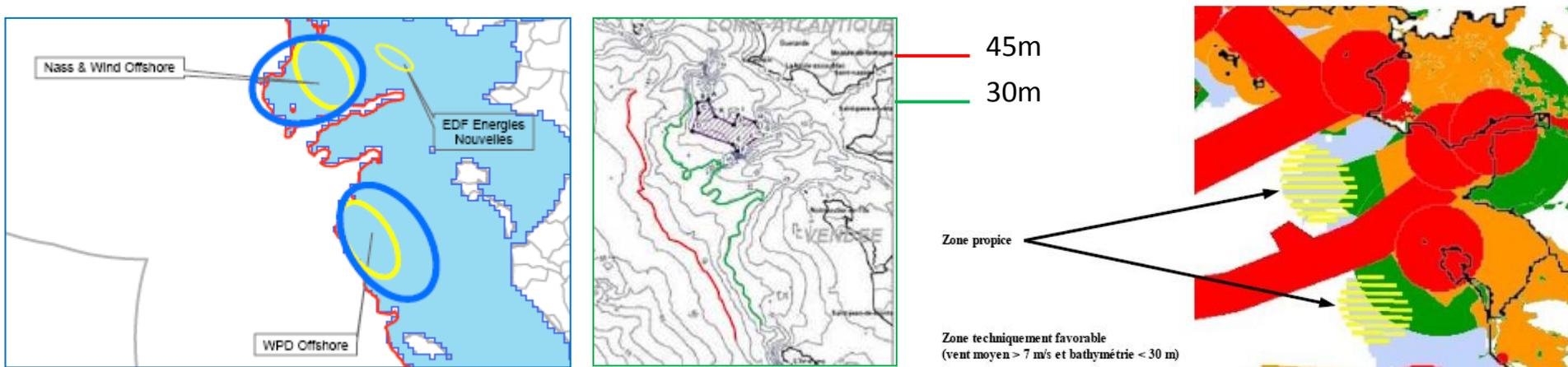
Deux réunions: le 07/12/2009 et le 27/01/2010

« Concernant l'éolien fixé au fond marin, deux valeurs de données techniques (fixées par les industriels) ont été retenues : **vent moyen > 7 m/s et bathymétrie < 30 m.** »

« une grille d'analyse de la sensibilité des différents usages au regard des éoliennes fixées au fond marin a été élaborée. Cette grille présente trois niveaux de sensibilité :

faible à modéré (en vert), fort (en orange), exclusion (en rouge). »

- zone Nord - au large de l'estuaire de la Loire et au sud du Croisic (environ 200km²),
- zone Sud - au large de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier (environ 200km²).





COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

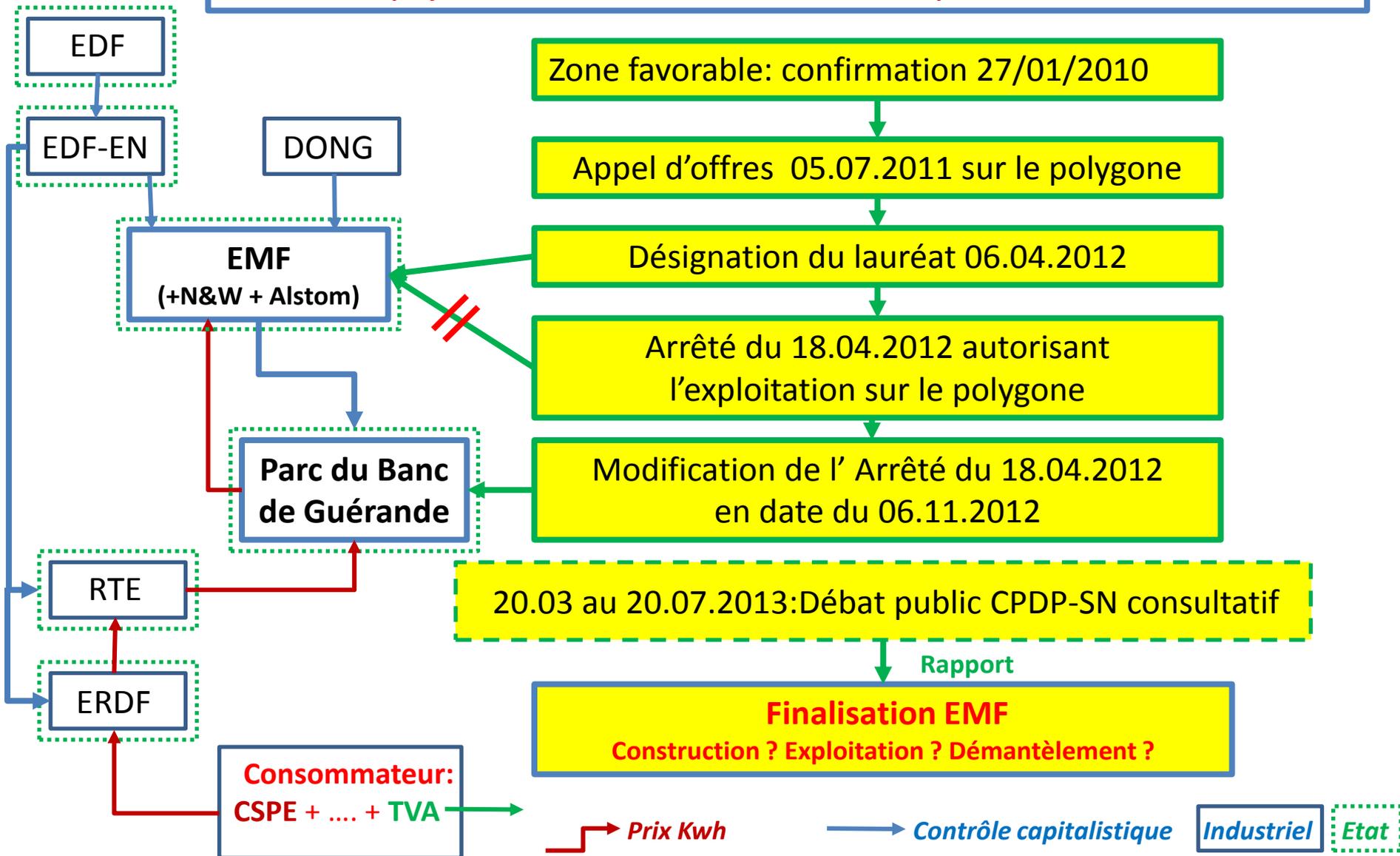
DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

Nass&Wind : projet de 80 éoliennes sur le B. de Guérande déposé à la Préfecture avant oct.2009





COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

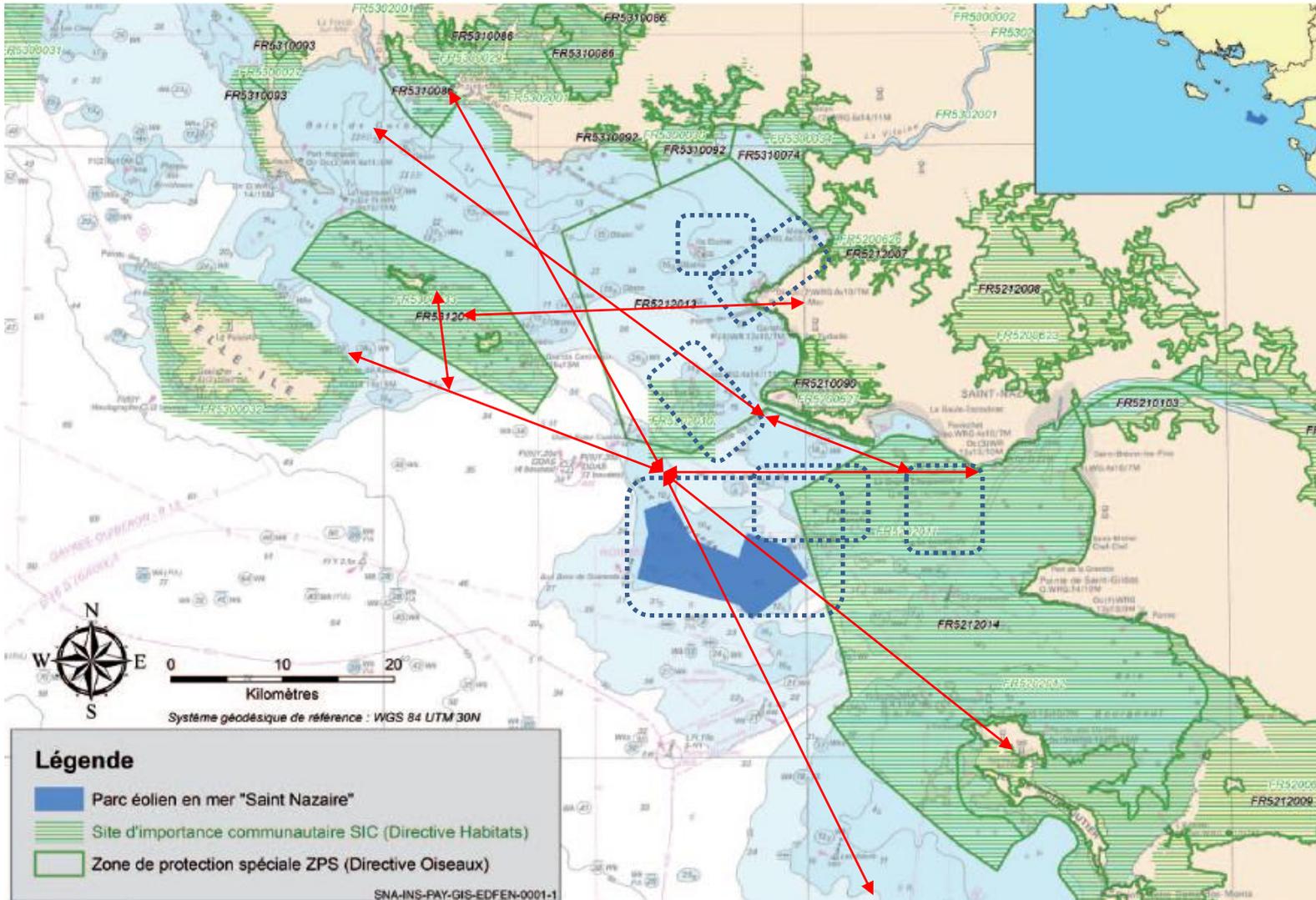
DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

Il faut aussi intégrer les zones de pêche amateur et la navigation de plaisance...



Zones de pêche amateurs

Routes des plaisanciers



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensesdelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

3- La représentation visuelle:

*Après « l'allumette à bout de bras »,
et le « pas plus gros qu'une tête d'épingle »*

des photomontages irréalistes



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

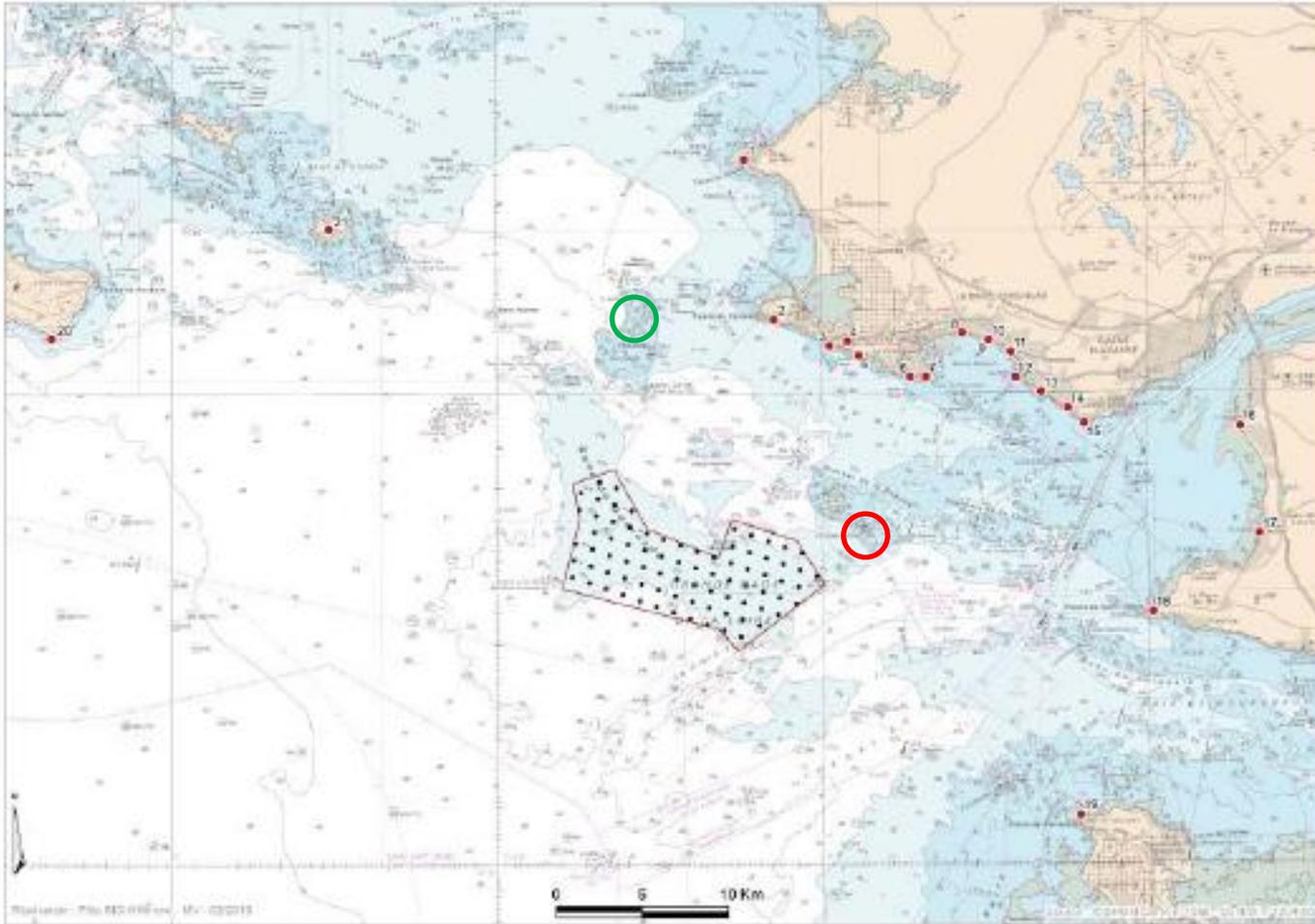
Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

Photomontages

Un phare est parfaitement visible à l'œil nu, de tous les points de vue....



Liste des points de vue

- 01 Piriac-sur-Mer, Pointe du C
- 02 Le Croisic, Vigie de la Rom
- 03 Batz-sur-mer, Pointe de Ca
- 04 Batz-sur-mer, Tour Saint-G
- 05 Batz-sur-mer, Pointe du Di
- 06 Le Pouliguen, Pointe de Pir
- 07 Le Pouliguen, Pointe de Pe
- 08 La Baule-Escoubiac, Avenue
- 09 La Baule-les-Pins, Avenue I
- 10 La Baule-les-Pins, Avenue I
- 11 Pornichet, Mazy Plage
- 12 Pornichet, Port de Pornich
- 13 Pornichet, Plage de la Bon
- 14 Pornichet, Plage de Sainte
- 15 Saint-Nazaire, Pointe de Cl
- 16 Saint-Brevin-Locean, Port
- 17 Saint-Michel-Chef-Chef, Po
- 18 Préfastilles, Pointe de Saint
- 19 Noirmoutier-en-Île, Pointe
- 20 Loosmaria, Pointe du Skoul
- 21 Hoëdic, Chemin côtier près

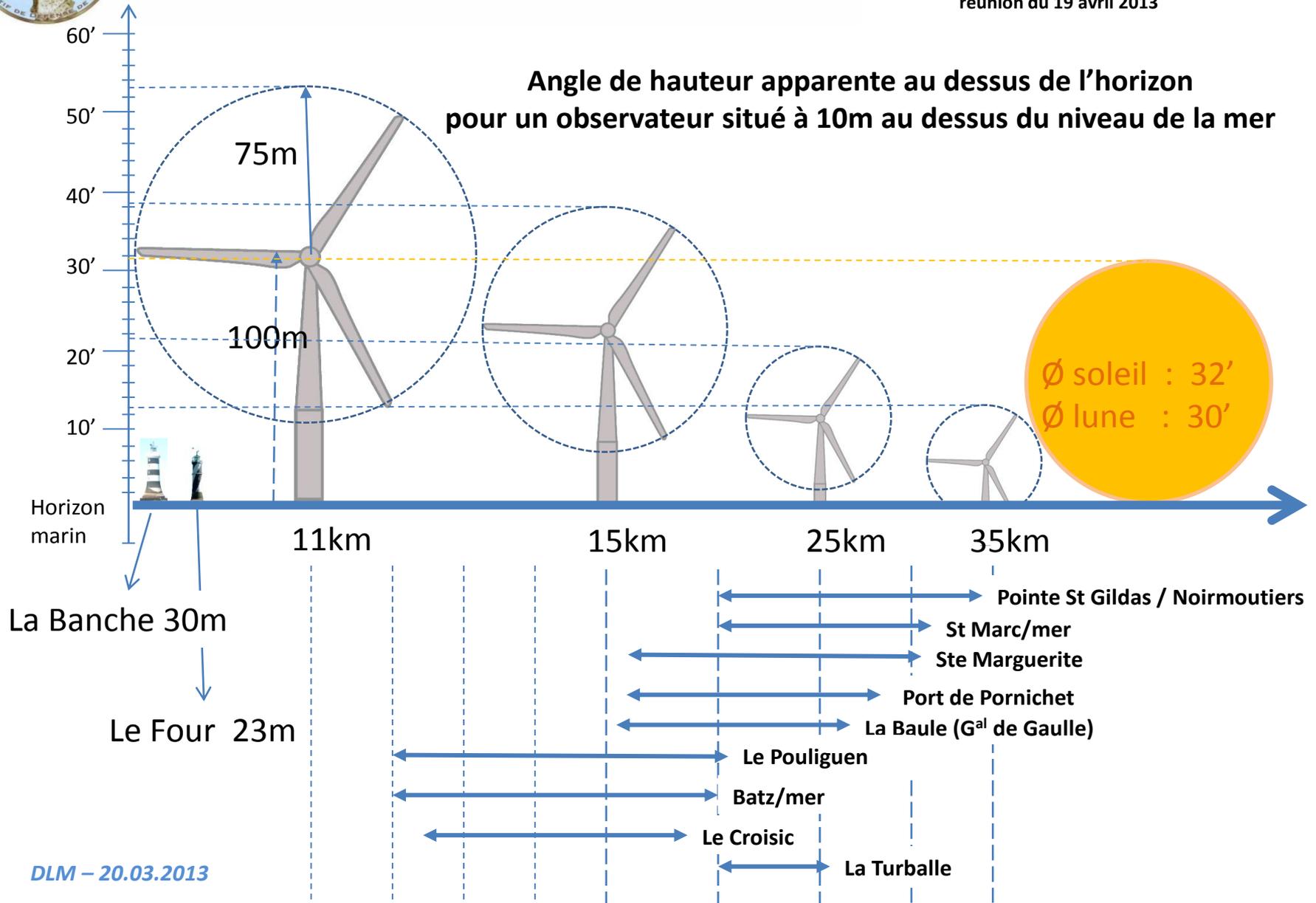


Phare du Four
23m Ø5m



Phare de la Banche
30m Øconique 8m

Pour visualiser un photomontage, cliquez sur un des repères situés sur la carte ou cliquez dans la liste des points de vue. Les photomontages sont présentés sur un secteur de 60°. Cette page est optimisée pour une résolution d'écran de 1280x1024.





COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensesdelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

**Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013**

4- Conclusion:

Éloigner la zone propice



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defendedelamer@gmail.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

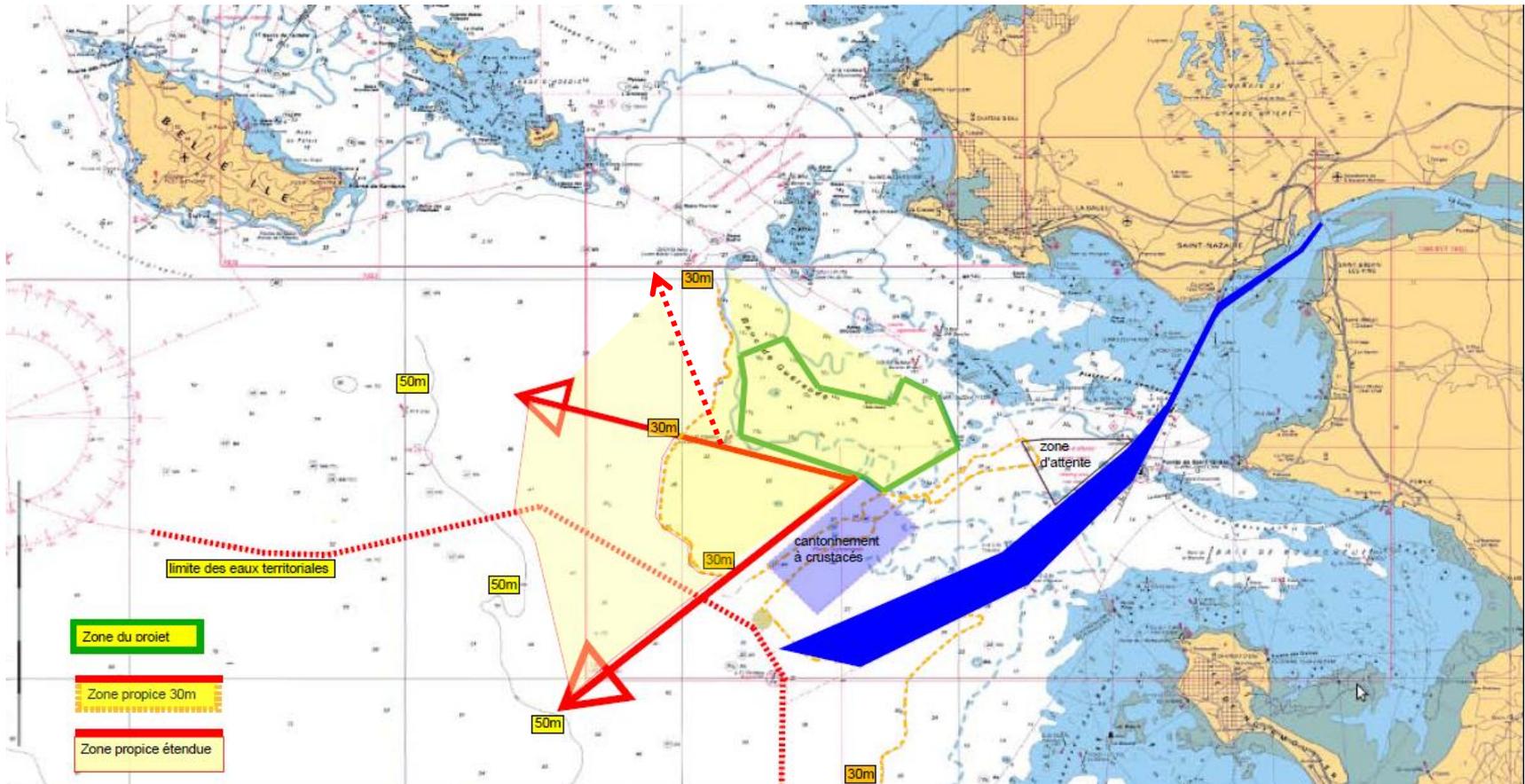
***Pour éviter
ceci au dessus
de la surface de
la mer,***

***ou
cela en dessous,***





Il faut éloigner la zone propice du Banc de Guérande





Remettre en cause l'hypothèse de base: la zone propice

INCONVÉNIENTS

- câblage vers la côte plus long de 5 à 10 km, mais plus direct
- plus grande profondeur des fonds marins (<45 m au lieu de <30 m)

AVANTAGES

- fonds sableux d'où :
 - possibilité d'utiliser les solutions de fixation « **jackets** » de STX
 - tours (mâts) de hauteur voisine, car forage monopieu de 30m inutile
 - facilité d'ensouillage des câbles électriques
 - moins de pollution par déplacement de moins de sédiments
- sauvegarde de la vie sous-marine du Banc de Guérande (biodiversité)
et même peut-être génération d'une nouvelle vie autour des « jackets »
- sauvegarde des zones de pêche amateur, de « caseyeur », et de la majorité de zone de chalutage de fond
- éloignement plus important de la côte d'où :
 - effet sur la courantologie faible
 - conséquences faibles pour la Baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen
 - impact visuel beaucoup plus faible pour le tourisme récurrent
 - gêne pour la navigation faible:
 - pas de masquage des phares,
 - navigation côtière facilitée,
 - situation au-delà des routes de navigation de plaisance

CONCLUSION

- Coût global du programme comparable, voire moins élevé
- Risques écologiques et sécuritaires plus faibles
- Meilleure acceptabilité par la population et le Tourisme.